

PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session ajournée à ce 18 octobre 2011, 19 h de la session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 4 octobre 2011 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le Maire monsieur Yves Croteau;

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
André Bernier;
Guy Lapointe;
Robert Leclerc;

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 19 heures par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

283-10-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre du jour tel qu'ajourné lors de l'assemblée régulière du 4 octobre 2011 et d'ajouter au point « varia » les sujets suivants :

- 10.7 Modification de la résolution 269-10-2011 concernant la demande de monsieur Pascal Vallélian pour une intervention dans le cours d'eau Lafontaine, branche numéro 4;
- 10.8 Modification de la résolution 329-11-2009;
- 10.9 Démission de monsieur François Hamel;
- 10.10 Réorganisation physique du bureau municipal;
- 10.11 Décompte provisoire de la scarification de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang;
- 10.12 Frais d'impression pour le dépliant de solidarité;
- 10.13 Évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

284-10-2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour le mois de septembre pour une somme de 187 717,51\$.

4.11 Cadre des gens d'affaires

Considérant qu'une mise à jour du cadre photographique des gens d'affaires d'Upton serait souhaitable;

Considérant que l'ensemble des coûts de photographie et de graphisme ainsi que d'imprimerie s'élèvent à un montant de 286,65 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'aucun frais de participation pour les gens d'affaires est exigé;

Considérant que le cadre actuel date de l'année 2000 et n'est donc plus d'actualité;

285-10-2011

En conséquence **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit refait le cadre photographique des gens d'affaires d'Upton pour un budget global de 286,65 \$, plus les taxes.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.2 Appel d'offres numéro 2011-009 concernant les services professionnels d'ingénierie pour les travaux de reconstruction du puits numéro 3

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.7 Modification de la résolution 269-10-2011 concernant la demande de monsieur Pascal Vallélian pour une intervention dans le cours d'eau Lafontaine, branche numéro 4.

Considérant la résolution 269-10-2011 concernant la demande de monsieur Pascal Vallélian pour une intervention dans le cours d'eau Lafontaine, branche numéro 4;

Considérant les recommandations de monsieur Vincent Cordeau, coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC d'Acton;

Considérant qu'il y a lieu de mandater la firme BMI experts-conseils pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau;

286-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la firme BMI experts-conseils soit mandatée pour établir le bassin de drainage géoréférencé général du cours d'eau Lafontaine en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et d'en transmettre une copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;

Que la MRC d'Acton soit mandatée pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires, basé sur le bassin de drainage géoréférencé préétabli par BMI experts-conseils.

10.8 Modification de la résolution 329-11-2009

Considérant la résolution 329-11-2009 concernant la nomination du maire suppléant;

Considérant que la mention « de chaque année » est absente de la résolution et ainsi porte à confusion;

287-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit modifiée la résolution 329-11-2009 de la manière suivante :

« ...de nommer monsieur Robert Leclerc maire suppléant de la Municipalité d'Upton pour les premiers 6 mois et que madame Barbara Beugger prenne la relève en tant que mairesse suppléante à partir du 1^{er} juillet de chaque année de mandat. »

10.9 Démission de monsieur François Hamel

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose la lettre de démission de monsieur François Hamel de son poste au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité. Tous les membres du conseil en prennent connaissance. Les membres du Conseil Municipal remercient monsieur Hamel pour sa grande implication au sein du service de sécurité incendie.

10.10 Réorganisation physique du bureau Municipal

Considérant les différentes alternatives étudiées pour la réorganisation des aires de travail à la mairie;

Considérant que l'alternative la moins dispendieuse est que madame Ouellette intègre le bureau fermé jusqu'ici utilisé par monsieur Benoit Provost, inspecteur en bâtiment;

Considérant que pour conserver l'aspect d'intimité lorsque monsieur Provost reçoit les gens, l'option d'achat de paravent paraît la meilleure solution;

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir un nouveau mobilier de bureau qui soit fonctionnel et adapté à l'espace de la pièce existante;

Considérant que des soumissions ont été demandées à Méga Bureau et Mobilier Lemieux et que Méga Bureau offre des prix plus avantageux pour un mobilier neuf et des paravents neufs;

Considérant que le prix pour le mobilier de bureau s'élève à 2 079,00 \$ plus taxes;

Considérant que le prix pour les paravents s'élève à 2 681,00 \$ plus les taxes;

288-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le mobilier de bureau soit acheté chez Méga Bureau pour la somme de 2 079,00 \$ plus les taxes;

Que les paravents soient achetés chez Méga Bureau pour la somme de 2 681,00 \$ plus les taxes.

10.11 Décompte provisoire de la scarification de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang

Considérant les résolutions 206-07-2011 et 207-07-2001 concernant la scarification de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang;

Compte tenu qu'il y a lieu de procéder au paiement du décompte provisoire des deux contrats à l'entreprise DPS Transport;

Considérant que les factures s'élèvent aux montants suivants :

Facture numéro 4122 : Rue des Lilas : 69 175,00 \$, plus les taxes;
Facture numéro 4125 : 5^{ième} Rang : 79 180,00 \$, plus les taxes;

Considérant qu'un montant de 10% de retenu est prévu aux appels d'offres numéro 2011-006 et 2011-007;

289-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le montant de 10% des factures soit retenu tel que précisé aux appels d'offres 2011-006 et 2011-007;

Que soient payés les montants suivants à l'entreprise DPS Transport :

Facture : 4122 : 62 257,50 \$, plus les taxes;
Facture : 4125 : 71 262,00 \$, plus les taxes.

10.12 Frais d'impression pour le dépliant de solidarité

Considérant la résolution 259-10-2011 concernant la publicité pour venir en aide aux commerçants touchés par les travaux présentement en cours sur le pont de la route 116;

Considérant que l'insertion d'un pamphlet publicitaire dans le publi sac destiné à 6 732 foyers de la MRC d'Acton est prévu et en coûte 336,60 \$;

Considérant que l'impression des 6 732 pamphlet revient à 0,12 \$ la copie pour un montant soumis par Les Publications Municipales de 750,00 \$ plus les taxes applicables;

290-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de Les Publications Municipales pour l'impression des 6732 pamphlets publicitaires et ce, pour un montant de 750,00 \$ plus les taxes applicables.

10.13 Évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies, soit l'inspection générale des bornes fontaines;

Considérant la proposition déposée par la firme Aqua Data pour effectuer le travail et que les montants proposés sont les suivants :

Contrat pour un an : 1 025,00 \$, plus les taxes
Contrat pour trois ans : 943,00 \$/par année, plus les taxes;
Contrat pour cinq : 820,00 \$/par année, plus les taxes;

291-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la proposition à un an de la firme Aqua Data pour l'évaluation préliminaire des comportements hydrauliques du réseau d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies et ce, pour un montant de 1 025,00 \$, plus les taxes.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

292-10-2011

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 19 heures 30 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.